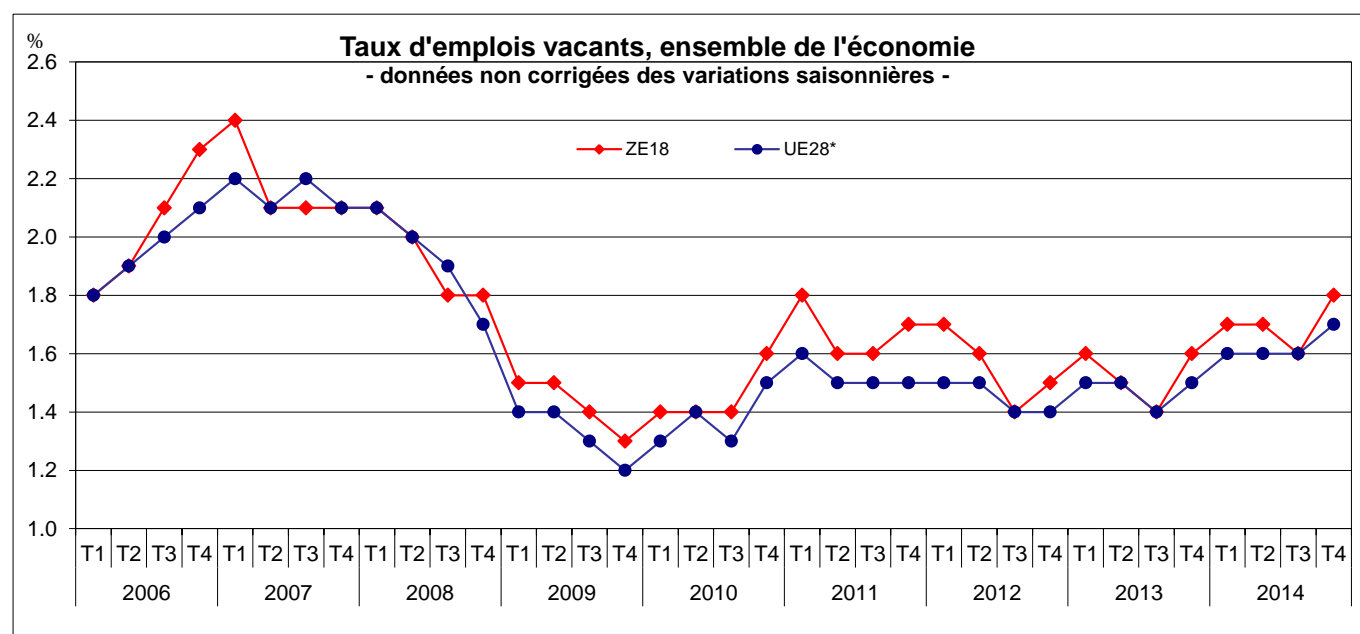


Quatrième trimestre 2014

## Le taux d'emplois vacants en hausse à 1,8% dans la zone euro

En hausse à 1,7% dans l'UE28

Le taux d'emplois vacants<sup>1</sup> dans la **zone euro**<sup>2</sup> (ZE18) s'est établi à 1,8% au quatrième trimestre 2014, en hausse par rapport au taux de 1,6% enregistré tant au trimestre précédent qu'au quatrième trimestre 2013, selon les chiffres publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**. Le taux d'emplois vacants dans l'**UE28**<sup>2</sup> s'est quant à lui établi à 1,7% au quatrième trimestre 2014, en hausse par rapport au taux de 1,6% enregistré au trimestre précédent et à celui de 1,5% du quatrième trimestre 2013.



\* Données UE27 jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 inclus, données UE28 à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Les différences entre les deux zones sont largement inférieures à 0,01 point de pourcentage.

Dans la **zone euro**, le taux d'emplois vacants au quatrième trimestre 2014 s'est établi à 1,1% dans le secteur de l'industrie et de la construction et à 2,4% dans celui des services. Dans l'**UE28**, les taux ont été de 1,1% dans l'industrie et la construction et de 2,2% dans les services.

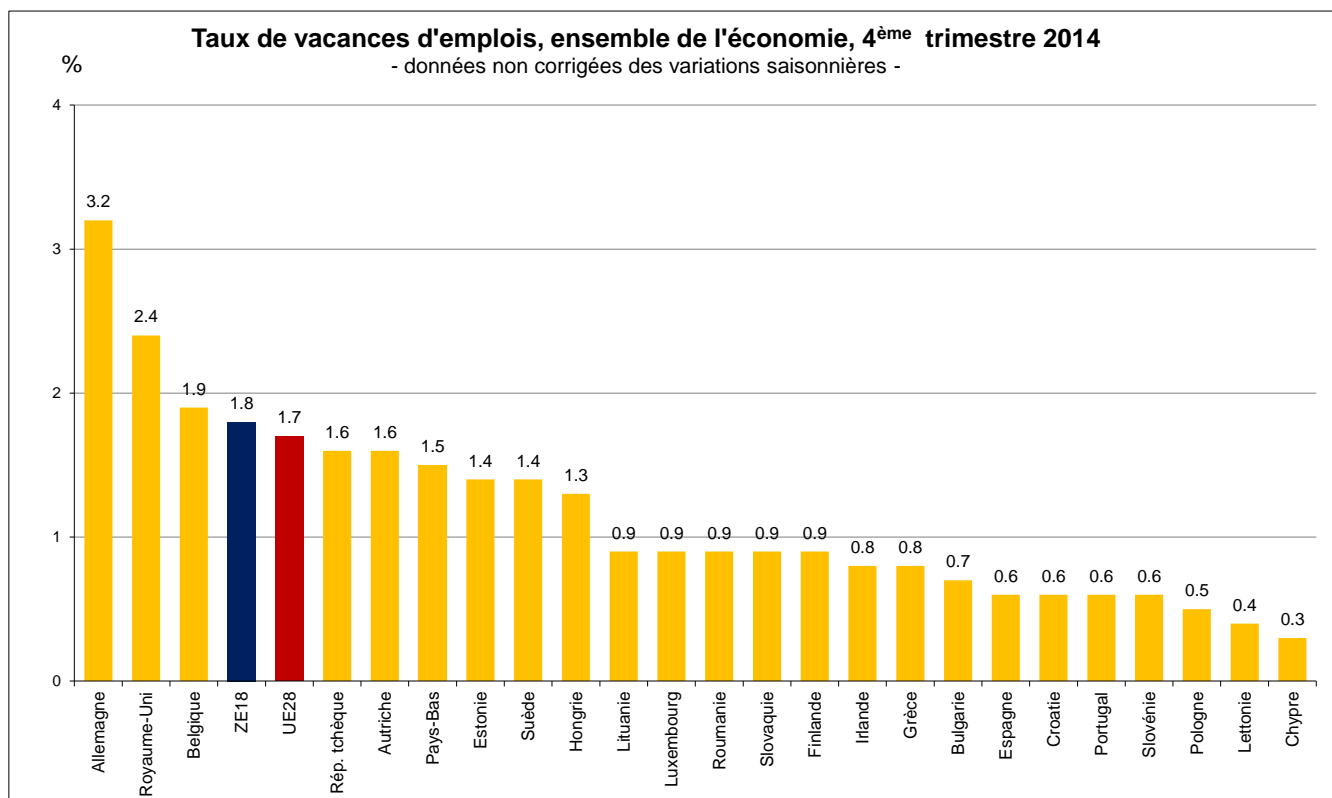
### États membres

Parmi les États membres pour lesquels des données comparables<sup>4</sup> sont disponibles, les taux d'emplois vacants les plus élevés au quatrième trimestre 2014 ont été enregistrés en **Allemagne** (3,2%), au **Royaume-Uni** (2,4%) ainsi qu'en **Belgique** (1,9%), et les plus faibles à **Chypre** (0,3%), en **Lettonie** (0,4%) et en **Pologne** (0,5%).

Parmi les États membres, le taux d'emplois vacants a augmenté au quatrième trimestre 2014 dans vingt-et-un États membres, est resté stable dans cinq et a diminué dans deux autres par rapport au quatrième trimestre 2013. Les plus fortes hausses ont été observées à **Malte** (+1,2 point de pourcentage), en **République tchèque** (+0,7 pp), en **Allemagne** et au **Royaume-Uni** (+0,4 pp chacun). Les seules baisses ont été relevées en **Belgique** (-0,5 pp) et en **Autriche** (-0,1 pp).

## Taux de vacances d'emplois, ensemble de l'économie, 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

- données non corrigées des variations saisonnières -



1. Le **taux d'emplois vacants** (TEV) mesure la proportion de l'ensemble des emplois qui sont vacants. Il est exprimé en pourcentage:  
 $TEV = (\text{nombre d'emplois vacants}) / (\text{nombre d'emplois occupés} + \text{nombre d'emplois vacants})$ .  
 Un **emploi vacant** est un poste rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte ; est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires; et a l'intention de le pourvoir immédiatement ou dans un court délai. Selon cette définition, un emploi vacant doit être ouvert aux candidats externes à l'entreprise. Cependant, cela n'ôte pas à l'employeur la possibilité de recruter un candidat en interne pour ce poste. En revanche, un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes à l'entreprise ne doit pas être considéré comme un emploi vacant  
 Un **poste occupé** est un emploi rémunéré au sein d'une organisation auquel un salarié a été affecté.  
 Le taux d'emplois vacants couvre, jusqu'au quatrième trimestre 2008, les sections A à O de la NACE Rév. 1 et, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2009, les sections B à S de la NACE Rév. 2. Par souci de simplification, ces agrégats sont désignés comme « l'ensemble de l'économie », bien qu'en soient exclus l'agriculture, les activités des ménages en tant qu'employeurs ainsi que celles des organisations extraterritoriales. Les sections B à S de la NACE Rév. 2 comprennent les secteurs de l'industrie (sections B à E), de la construction (F) et des services (G à N), ainsi que les services (principalement) non-marchands (O à S).  
 Pour plus de détails, voir: [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Job\\_vacancy\\_statistics](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Job_vacancy_statistics)
2. Jusqu'au 31 décembre 2014, la zone euro (ZE18) comprenait la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la zone euro (ZE19) comprend également la Lituanie.  
 L'Union européenne (UE28) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.  
 Comme il est indiqué dans le guide d'Eurostat concernant la diffusion des données à l'occasion d'un élargissement de la zone euro, les séries de données agrégées, qui sont commentées dans ce communiqué de presse, se réfèrent à la composition officielle du trimestre le plus récent pour lequel les données sont disponibles. **Ainsi, dans les communiqués de presse comportant des données jusqu'au quatrième trimestre 2014, les commentaires portent sur les séries ZE18, tandis que dans les communiqués incluant des données du premier trimestre 2015 et suivants, les commentaires porteront sur les séries ZE19.**  
 Les tableaux incluent également des données pour la Norvège, la Suisse et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.
3. Le taux d'emplois vacants pour les agrégats UE et zone euro sont basés sur les données des États membres, y compris des estimations lorsque les valeurs des périodes récentes ne sont pas encore disponibles. Si les données nationales ne sont disponibles que pour une partie de la population - excluant par exemple des petites entreprises ou certaines activités économiques (voir note 4), cette sous-population est néanmoins utilisée dans le calcul du taux d'emplois vacants des agrégats UE et zone euro.
4. Les données du Danemark, de la France, de l'Italie et de Malte ne sont pas totalement comparables. En France et en Italie, seules les entités marchandes de 10 employés ou plus sont interrogées. De plus, s'agissant des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé humaine (sections O, P et Q de la NACE Rév. 2), les institutions publiques ne sont pas couvertes. Au Danemark, seules les entités de l'économie marchande (sections B à N de la NACE Rév 2) sont traitées. À Malte, seules les entités de 10 employés ou plus sont couvertes. La France fournit des données annuelles, pour les secteurs transmis, avec une couverture étendue aux unités de moins de 10 employés: les derniers chiffres disponibles (année de référence 2012) indiquent un taux d'emplois vacants de 1,0%.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**  
**Tim ALLEN**  
 Tél: +352-4301-33 444  
[eurostat-pressoffice@ec.europa.eu](mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu)

Production des données:  
**Piotr RONKOWSKI**  
 Tél: +352-4301-36 294  
[piotr.ronkowski@ec.europa.eu](mailto:piotr.ronkowski@ec.europa.eu)

**Demanda media:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

[ec.europa.eu/eurostat/](http://ec.europa.eu/eurostat/)

@EU\_Eurostat

## Taux d'emplois vacants dans l'ensemble de l'économie (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
<b>ZE18<sup>3</sup></b>	1,6	1,7	1,7	1,6	1,8
<b>UE28<sup>3</sup></b>	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7
<b>Belgique</b>	2,4	2,2	2,4	2,4	1,9
<b>Bulgarie</b>	0,6	0,9	0,7	0,7	0,7
<b>Rép. tchèque</b>	0,9	1,0	1,2	1,4	1,6
<b>Allemagne</b>	2,8	2,9	2,8	2,7	3,2
<b>Estonie</b>	1,2	1,4	1,4	1,6	1,4
<b>Irlande</b>	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>Grèce</b>	0,7	0,9	1,0	0,9	0,8
<b>Espagne</b>	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Croatie</b>	0,5	1,2	1,0	0,8	0,6
<b>Chypre</b>	0,2	1,1	1,2	0,4	0,3
<b>Lettonie</b>	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
<b>Lituanie</b>	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9
<b>Luxembourg</b>	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9
<b>Hongrie</b>	1,1	1,4	1,4	1,4	1,3
<b>Pays-Bas</b>	1,2	1,4	1,4	1,4	1,5
<b>Autriche</b>	1,7	1,7	1,6	1,7	1,6
<b>Pologne</b>	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Portugal</b>	0,4	0,5	0,6	0,7	0,6
<b>Roumanie</b>	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Slovénie</b>	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6
<b>Slovaquie</b>	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Finlande</b>	0,7	2,1	1,3	1,0	0,9
<b>Suède</b>	1,3	1,9	1,8	1,3	1,4
<b>Royaume-Uni</b>	2,0	2,1	2,3	2,4	2,4
<b>Norvège</b>	2,0	2,4	2,6	2,1	2,0
<b>Suisse</b>	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1
<b>Anc. Rép. youg. de Macédoine</b>	1,3	1,5	1,4	1,6	1,4

## Taux d'emplois vacants – couverture restreinte<sup>4</sup> (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
<b>Danemark</b>	1,2	1,5	1,6	1,4	1,3
<b>France</b>	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6
<b>Italie</b>	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4
<b>Malte</b>	1,3	2,0	3,1	2,5	2,5

## Taux d'emplois vacants par activité économique principale (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	Industrie et construction (sections B à F de la NACE Rév. 2)					Services (sections G à N de la NACE Rév. 2)				
	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
<b>ZE8</b>	1,3	1,1	1,0	1,1	1,1	1,9	2,3	2,2	2,1	2,4
<b>UE28</b>	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,8	2,1	2,1	2,0	2,2
<b>Belgique</b>	2,2	2,0	2,5	2,2	2,0	2,6	2,5	3,0	3,4	2,5
<b>Bulgarie</b>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	0,8	0,5	0,4	0,4
<b>Rép. tchèque</b>	0,7	0,8	1,0	1,2	1,3	1,6	1,8	2,1	2,3	2,7
<b>Danemark</b>	0,9	1,2	1,3	1,2	1,0	1,4	1,6	1,7	1,5	1,3
<b>Allemagne</b>	2,3	1,7	1,6	1,7	1,7	3,7	4,4	4,3	3,9	4,7
<b>Estonie</b>	1,1	1,3	1,2	1,3	1,1	1,4	1,5	1,8	1,7	1,6
<b>Irlande</b>	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1
<b>Grèce</b>	2,5	0,8	1,0	0,8	0,8	0,7	1,8	1,9	1,6	1,0
<b>Espagne</b>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4
<b>Croatie</b>	0,3	1,0	0,5	0,4	0,3	0,3	0,8	1,0	0,9	0,6
<b>Chypre</b>	0,3	0,9	0,9	0,3	0,3	0,3	1,4	1,5	0,4	0,4
<b>Lettonie</b>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
<b>Lituanie</b>	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	1,1	1,0	1,1	1,0
<b>Luxembourg</b>	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,9	1,2	1,3	1,4	1,2
<b>Hongrie</b>	1,1	1,3	1,4	1,3	1,4	0,7	1,2	1,2	1,2	1,1
<b>Pays-Bas</b>	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3	1,4	1,7	1,8	1,7	1,8
<b>Autriche</b>	1,1	1,6	1,0	1,1	1,2	2,5	2,3	2,4	2,6	2,2
<b>Pologne</b>	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6
<b>Portugal</b>	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,7	0,9	1,1	1,2	1,0
<b>Roumanie</b>	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,4	0,6	0,5	0,6	0,6
<b>Slovénie</b>	0,7	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,7
<b>Slovaquie</b>	0,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6
<b>Finlande</b>	0,7	2,1	1,2	0,8	0,5	0,7	2,5	1,4	1,2	1,3
<b>Suède</b>	0,9	1,3	1,5	0,9	1,0	1,7	2,1	2,3	1,8	1,8
<b>Royaume-Uni</b>	1,5	1,8	1,9	2,1	1,7	2,4	2,3	2,6	2,7	2,7
<b>Norvège</b>	1,5	1,8	1,9	1,5	1,2	2,1	2,5	2,6	2,2	2,1
<b>Suisse</b>	1,2	1,3	1,3	1,2	1,1	1,4	1,5	1,4	1,4	1,3
<b>Anc. Rép. youg. de Macédoine</b>	1,6	2,0	2,0	2,1	1,5	1,2	1,7	1,5	1,6	1,5

## Taux d'emplois vacants par activité économique principale – couverture restreinte<sup>4</sup> (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	Industrie et construction (sections B à F de la NACE Rév. 2)					Services (sections G à N de la NACE Rév. 2)				
	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
<b>France</b>	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
<b>Italie</b>	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,3	0,6	0,6	0,5	0,4
<b>Malte</b>	1,4	1,6	2,8	2,0	1,3	1,6	2,6	3,6	3,0	2,0